

# MODIFICATION DE L'OFFRE DES FONDS DE PLACEMENT GARANTI DSF

## Foire aux questions

MISE À JOUR OCTOBRE 2020

## Foire aux questions

### Modification de l'offre des Fonds de placement garanti DSF

Nous nous sommes engagés à faire part à tous les titulaires de contrat des modifications apportées aux contrats de fonds de placement garanti de Desjardins Sécurité financière (DSF). **Nous tenons à préciser que nous communiquons tous les changements qui seront apportés aux contrats, mais que ceux-ci ne s'appliquent pas nécessairement à la situation personnelle du titulaire. De plus, à l'exception des changements décrits dans le préavis, les conditions des contrats demeurent inchangées.**

Le présent document vise à vous fournir de l'information utile pour répondre aux questions de vos clients qui recevront le Préavis de changement destiné aux titulaires des contrats suivants :

| Contrat  | Numéro d'item – Préavis | Date d'envoi prévue                |
|--|-------------------------|------------------------------------|
| <a href="#">Helios2</a>  | n° 20112F/E             | Entre le 7 et le 26 septembre 2020 |
| <a href="#">Helios</a>   | n° 20111F/E             |                                    |
| <a href="#">Millénia III – Nouvelle Ère (série 3)</a>                                    | n° 20110F/E             | Semaine du 31 août 2020            |
| <a href="#">Millénia III – Première Édition et Millénia III – Nouvelle Ère (série 1)</a> | n° 20109F/E             |                                    |
| <a href="#">Millénia III – Classique</a>   | n° 20108F/E             |                                    |
| <a href="#">Régime d'accroissement de l'Impériale</a>                                    | n° 20107F/E             |                                    |

**IMPORTANT!** À noter que nous expédierons aussi le 31 août les préavis aux clients qui possèdent un **contrat non enregistré** renfermant des Parts du Fonds qui sera fermé et qui fera l'objet d'une disposition imposable.

À noter que les aperçus de fonds pour les nouveaux Fonds qui seront ajoutés en novembre 2020 ne sont pas joints aux Préavis. **Les versions PDF seront disponibles à la fin août.**

| Contrat  | Numéro d'item – Aperçus de fonds |
|--|----------------------------------|
| Helios2  | n° 20112F01/E01                  |
| Helios   | n° 20111F01/E01                  |
| Millénia III – Nouvelle Ère (série 3)                                    | n° 20110F01/E01                  |
| Millénia III – Première Édition et Millénia III – Nouvelle Ère (série 1) | n° 20109F01/E01                  |
| Millénia III – Classique   | n° 20108F01/E01                  |
| Régime d'accroissement de l'Impériale                                    | n° 20107F01/E01                  |

Vous trouverez une version PDF de ces Préavis et aperçus de fonds (disponibles à la fin août uniquement) sur Webi dans la manchette et la section [Matériel de vente du Contrat Helios2](#). Pour les autres contrats, il est possible de les consulter à la section [Anciens produits](#) (mot de passe requis). Ils seront également accessibles sur le site de [Desjardins Assurances](#) à la fin août.

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Section 1 : Modifications apportées aux Contrats Helios2 et Helios .....  | 4  |
| 1.1 Ajout de nouveaux Fonds .....   | 4  |
| 1.2 Fermeture de Fonds aux nouveaux Dépôts et aux échanges.....   | 4  |
| 1.3 Fermeture d'un Fonds .....  | 6  |
| 1.4 Révision des honoraires (Contrat Helios2 uniquement) .....  | 6  |
| 1.5 Ajout de deux Options relatives aux frais (Option D et Option E) (Contrat Helios2 uniquement) .....                         | 7  |
| 1.6 Autres changements.....   | 7  |
| <br>Section 2 : Modifications apportées aux contrats Millénia III.....  | 8  |
| 2.1 Ajout de nouveaux Fonds .....   | 8  |
| 2.2 Fermeture de Fonds aux nouveaux Dépôts et aux échanges.....   | 9  |
| 2.3 Fermeture d'un Fonds .....  | 10 |
| 2.4 Autres changements (contrat Millénia III - Nouvelle Ère série 3 seulement) .....  | 11 |
| <br>Section 3 : Modifications apportées au Régime d'accroissement de l'Impériale (IGP).....                                     | 11 |
| 3.1 Ajout d'un nouveau Fonds .....  | 11 |
| 3.2 Fermeture d'un Fonds aux nouveaux Dépôts et aux échanges.....   | 12 |
| <br>Section 4 : Options offertes aux clients touchés par la fermeture du fonds DSF FPG – Revenu – Fiera Capital .....           | 13 |
| Section 5 : Incidences fiscales.....  | 14 |
| Section 6 : Communications .....  | 15 |
| <br>Annexe 1.....   | 20 |
| A. Fonds de placement garanti DSF pour le Contrat Helios2 .....   | 20 |
| B. Options relatives aux frais (Option D et Option E) .....   | 21 |
| Annexe 2 : Fonds de placement garanti DSF pour le Contrat Helios.....   | 23 |
| Annexe 3 : Fonds de placement garanti DSF pour les contrats Millénia III et le Régime d'accroissement de l'Impériale (IGP)..... | 24 |
| Annexe 4 : Exemple de lettre pour gain en capital .....   | 25 |

## Section 1 : Modifications apportées aux Contrats Helios2 et Helios

1. Modifications à la gamme de FPG :
  - Ajout de neuf Fonds
  - Fermeture de six Fonds aux nouveaux Dépôts et aux échanges
  - Fermeture d'un Fonds
2. Révision des honoraires (**Contrat Helios2 uniquement**)
3. Ajout de deux nouvelles options relatives aux frais (**Contrat Helios2 uniquement**)
4. Autres changements :
  - Changement de nom de cinq FPG
  - Changement à l'objectif de placement de trois FPG

### 1.1 Ajout de nouveaux Fonds

#### 1. Quels sont les nouveaux Fonds?

R : Nous ajoutons neuf Fonds aux Séries 6, 7 et 8 de la gamme de Fonds de placement garanti DSF (DSF FPG) offertes par l'entremise du Contrat Helios2 ainsi qu'à la série 5 de la gamme de Fonds de placement garanti DSF (DSF FPG) offerte par l'entremise du Contrat Helios.

- DSF FPG – Modéré – Desjardins SociéTerre
- DSF FPG – 100 % actions – Desjardins SociéTerre
- DSF FPG – Revenu Fixe – Desjardins FNB Avisé
- DSF FPG – Conservateur – Desjardins FNB Avisé
- DSF FPG – Équilibré – Desjardins FNB Avisé
- DSF FPG – Croissance – Desjardins FNB Avisé
- DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins FNB Avisé
- DSF FPG – 100 % actions – Desjardins FNB Avisé
- DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins

#### 2. Quand offrirez-vous ces nouveaux Fonds?

R : À compter du 30 novembre 2020.

#### 3. Où puis-je trouver de l'information sur ces nouveaux Fonds?

R : Plus d'information sera disponible en novembre, au moment du lancement. Vous pourrez consulter les Aperçus des Fonds sur [Webi](#) ainsi que sur le site de [Desjardins Assurances](#) dans la semaine du 31 août.

#### 4. Est-ce que vous offrirez les nouveaux Fonds pour toutes les Garanties?

R : Les annexes 1 et 2 présentent la liste complète des Fonds et leur disponibilité par garantie.

### 1.2 Fermeture de Fonds aux nouveaux Dépôts et aux échanges (Section mise à jour en octobre 2020)

#### 1. Quels Fonds ne seront plus accessibles pour les nouveaux Dépôts et les échanges?

R : Six fonds ne seront plus accessibles pour les nouveaux Dépôts et les échanges à compter du 27 novembre 2020 :

- DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel
- DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel
- DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel
- DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel
- DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett

- DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett

**Cependant, les dépôts effectués par DPA existants établis avant le 27 novembre 2020 seront toujours acceptés.**

**2. Quand fermerez-vous ces Fonds? (Mise à jour en octobre 2020)**

R : Bien que DSF a d'abord eu l'intention de procéder à la fermeture définitive de ces Fonds au cours de l'année 2022, suite à des commentaires reçus, cette fermeture définitive est reportée à une date non déterminée à ce moment. Vous serez informés à l'avance de la fermeture définitive de ces Fonds, le cas échéant, et les clients recevront un préavis de changement le cas échéant. S'ils détiennent un Contrat non enregistré, il pourrait y avoir pour eux des incidences fiscales pour l'année d'imposition lors de laquelle la fermeture définitive aurait lieu.

Notre but est toujours d'offrir une gamme de FPG des plus compétitives. Même si Desjardins Assurances se réserve le droit, malgré le report, de fermer ces FPG définitivement si elle le juge nécessaire, soyez assurés que nous vous informerons à l'avance au moment opportun.

**3. Quelles sont les options offertes à mes clients?**

R : À ce stade, les clients n'ont rien à faire. Vous êtes les mieux placés pour les conseiller sur la stratégie à suivre selon leur situation.

**4. Pourquoi fermez-vous ces Fonds aux nouveaux Dépôts et aux échanges?**

R : Notre comité de surveillance des Fonds est au cœur de notre programme de DSF FPG. Son mandat principal est de passer constamment en revue notre offre afin que nous proposons les options de placement les plus susceptibles d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

**5. Est-ce que ces fermetures auront des incidences fiscales? (Mise à jour en octobre 2020) R :**

Pour le moment, à moins que le client fasse un rachat, il n'y a pas d'incidences fiscales. Puisque DSF a l'intention de procéder éventuellement à la fermeture définitive de ces Fonds au cours de l'année 2022, il pourrait y avoir, pour l'année d'imposition pendant laquelle la fermeture définitive aura lieu, des incidences fiscales pour les clients qui détiennent un Contrat non enregistré. Le client devrait discuter avec son fiscaliste de stratégies pour réduire les impacts de la disposition fiscale, selon qu'il s'agisse d'un gain ou d'une perte en capital.

**6. Comment puis-je aider mes clients?**

R : Les conseillers qui ont des clients possédant des parts de l'un de ces fonds (contrats enregistrés et non-enregistrés) recevront une liste de ces clients par courriel. Les envois débuteront dans la semaine du 26 octobre 2020 et s'échelonneront sur quelques semaines. Les conseillers qui possèdent le plus de clients touchés recevront leurs listes en premier. Vous pourrez alors déterminer avec eux la stratégie à suivre selon leur situation. Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le **Service à la clientèle des FPG** au 1 877 647-5435 ou par courriel au [fpgserviceclients@dsf.ca](mailto:fpgserviceclients@dsf.ca)

**7. Comment les clients seront-ils informés du report de la date de fermeture définitive? R :**

Desjardins Assurances enverra une lettre à tous les titulaires de contrat en novembre 2020.

## 1.3 Fermeture d'un Fonds

### 1. Quel Fonds sera fermé?

R :

| Fonds fermé                      | Fonds de remplacement             | Retrait sans frais |
|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| DSF FPG – Revenu – Fiera Capital | DSF FPG – Obligations canadiennes | Non                |

### 2. Quand fermerez-vous ce Fonds?

R : Le 27 novembre 2020.

### 3. Quelles sont les options offertes à mes clients?

R : Consultez la section 4 de ce document, à la page 13, pour connaître tous les détails.

### 4. Pourquoi fermez-vous ce Fonds?

R : Notre comité de surveillance des Fonds est au cœur de notre programme de DSF FPG. Son mandat principal est de passer constamment en revue notre offre afin que nous proposons les options de placement les plus susceptibles d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

### 5. Comment avez-vous choisi le Fonds de remplacement?

R : Nous avons choisi ce Fonds en raison de l'excellence de son gestionnaire ainsi que de la similarité de ses objectifs d'investissement et de ses catégories d'actifs avec ceux du Fonds qui sera fermé.

### 6. Est-ce que cette fermeture aura des incidences fiscales?

R : Consultez la section 5 de ce document, à la page 14, pour connaître tous les détails.

### 7. Est-ce que cette fermeture aura une incidence sur les calendriers de frais de rachat?

R : Si des clients détiennent des Parts assujetties à un calendrier de frais de rachat différés, les Parts qui sont échangées pour des Parts du Fonds de remplacement demeureront dans la même option relative aux frais. Ce calendrier se terminera donc au moment établi lors de l'acquisition initiale et il ne fera l'objet d'aucune modification.

## 1.4 Révision des honoraires (Contrat Helios2 uniquement)

Nous avons révisé les honoraires applicables au Contrat Helios2 afin d'être plus concurrentiels dans l'industrie. Ces modifications touchent à la fois les Honoraires de gestion et les honoraires additionnels liés aux Garanties Helios2 – 75/100 i, Helios2 – 100/100 i et Helios2 – 75/100 GRV.

Nous sommes heureux de vous informer d'une diminution des Honoraires de gestion déterminée selon le FPG. En ce qui concerne les honoraires additionnels liés aux Garanties, ils sont augmentés ou diminués, selon la Garantie. Ces changements entreront en vigueur le **30 novembre 2020**.

|  | Garantie Helios2 –<br>75/75                                 | Garantie Helios2 –<br>75/100 i                              | Garantie Helios2 –<br>100/100 i                             | Garantie Helios2 –<br>75/100 GRV                            |
|--|---|---|---|---|
| Honoraires de gestion                      | ↓<br>Diminution entre 0,05 %<br>et 0,35 %<br>(selon le FPG) | ↓<br>Diminution entre 0,05 %<br>et 0,35 %<br>(selon le FPG) | ↓<br>Diminution entre 0,05 %<br>et 0,35 %<br>(selon le FPG) | ↓<br>Diminution entre 0,05 %<br>et 0,35 %<br>(selon le FPG) |
| Honoraires additionnels liés aux Garanties | ■<br>Aucun changement                                       | ↓<br>Diminution pour tous les<br>FPG* de 0,20 %             | ↑<br>Augmentation pour tous<br>les FPG** de 0,15 %          | ↑<br>Augmentation pour tous<br>les FPG** de 0,15 %          |

\*À l'exception du DSF FPG – Marché monétaire où la diminution sera de 0,10 % et du DSF FPG – Obligations canadiennes où la diminution sera de 0,15 %.

\*\*À l'exception du DSF FPG – Marché monétaire où l'augmentation sera de 0,05 % et du DSF FPG – Obligations canadiennes où l'augmentation sera de 0,10 %.

Par l'effet combiné de ces changements, la majorité des Titulaires de Contrat obtiendront une diminution des honoraires applicables à leur Contrat; pour certains d'entre eux, les honoraires seront inchangés ou seront légèrement augmentés. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter **la page 14 du PRÉAVIS DE CHANGEMENT**.

## 1.5 Ajout de deux Options relatives aux frais (Option D et Option E) (Contrat Helios2 uniquement)

### 1. Quelles sont les nouvelles Options?

R : DSF offrira deux nouvelles Options relatives aux frais dans le Contrat Helios2 : l'Option D et l'Option E (Aucuns frais – récupération de commission au représentant). Ces options n'imposent aucuns frais de rachat si le Titulaire décide de procéder au rachat total ou partiel des Parts de tout Fonds attribuées au Contrat. Toutefois, le distributeur et le représentant pourraient devoir rembourser, en tout ou en partie, leur commission de vente à DSF, si le rachat est effectué dans les trois ans (Option D) ou les cinq ans (Option E) suivant le moment où les Parts ont été initialement attribuées au Contrat.

### 2. Quand offrirez-vous ces nouvelles Options?

R : À compter du 30 novembre 2020.

### 3. Où puis-je trouver de l'information sur ces nouvelles Options?

R : Vous trouverez les détails sur les commissions et les taux de récupération à l'annexe 1 du présent document.

### 4. Est-ce que vous offrirez les nouvelles Options pour toutes les Garanties?

R : Ces options relatives aux frais sont offertes pour tous les Fonds des Séries 6 et 8 pour les Garanties suivantes : Helios2 – 75/75, Helios2 – 75/100 i et Helios2 – 100/100 i. L'âge maximal pour un dépôt est de 80 ans. Ces Options sont offertes à tous les Titulaires de Contrat Helios2 et peuvent être combinées avec les autres options relatives aux frais (A/B/C) à l'intérieur du même Contrat. Cependant, les échanges entre Options de frais ne sont pas permis.

## 1.6 Autres changements

### A. Changement de nom de cinq FPG

| NOM ACTUEL  | NOUVEAU NOM   |
|---|---|
| DSF FPG – Croissance et revenu – NEI Nordouest          | DSF FPG – Croissance et revenu – NEI                      |
| DSF FPG – Croissance Mondiale – NEI Sélect              | DSF FPG – Croissance – NEI Sélect                         |
| DSF FPG – Répartition d'actifs canadiens – CI Cambridge | DSF FPG – Répartition de l'actif – Cambridge              |
| DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI Nordouest          | DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI                      |
| DSF FPG – Spécialisé actions – NEI Nordouest            | DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI |

B. Changement à l'objectif de placement de trois FPG en raison de la modification de l'objectif de placement de leur fonds sous-jacent respectif

|   | NOUVEL OBJECTIF DE PLACEMENT   |
|---|--|
| DSF FPG – Croissance – Desjardins SociéTerre          | Procurer une appréciation du capital à long terme et, à un degré moindre, un revenu. Le Fonds investit dans des actions et des obligations à revenu fixe canadiennes et étrangères ou dans des parts de fonds communs de placement essentiellement composés d'actions et d'obligations à revenu fixe canadiennes ou étrangères. Ce Fonds applique une démarche d'investissement responsable. |
| DSF FPG – Croissance Maximale – Desjardins SociéTerre | Obtenir une appréciation du capital à long terme. Le Fonds investit dans des actions et des obligations à revenu fixe canadiennes et étrangères, ou dans des parts de fonds communs de placement essentiellement composés d'actions et d'obligations à revenu fixe canadiennes ou étrangères. Ce Fonds applique une démarche d'investissement responsable.                                   |
| DSF FPG – Spécialisé actions – NEI Nordouest*         | Dégager une plus-value du capital à long terme et, à cette fin, tente principalement d'effectuer des placements dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à petite capitalisation et à croissance rapide.  |

\*Ce Fonds change également de nom comme mentionné plus haut.

Ces changements entrent en vigueur le 30 novembre 2020.

## Section 2 : Modifications apportées aux contrats Millénia III

1. Modifications à la gamme de FPG :
  - Ajout de nouveaux Fonds
  - Fermeture de Fonds aux nouveaux Dépôts et aux échanges
  - Fermeture d'un Fonds
2. Autres changements :
  - Changement de nom de trois FPG (**contrat Millénia III – Nouvelle Ère série 3 seulement**)
  - Changement à l'objectif de placement d'un FPG (**contrat Millénia III – Nouvelle Ère série 3 seulement**)

### 2.1 Ajout de nouveaux Fonds

#### 1. Quels sont les nouveaux Fonds?

R : Nous ajoutons des Fonds à la gamme de Fonds de placement garanti DSF (DSF FPG) offerte par l'entremise des contrats **Millénia III – Nouvelle Ère**, **Millénia III – Classique** et **Millénia III – Première Édition**.

| Nom du Fonds                      | Classique | Première Édition et Nouvelle Ère (série 1) | Nouvelle Ère (série 3) |
|-----------------------------------|-----------|--|------------------------|
| DSF FPG – Obligations canadiennes | √         | √  | √                      |

|   |   |       |       |
|---|---|-------|-------|
| DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins                | √ | √     | √     |
| DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI | √ | s. o. | s. o. |

**2. Quand offrirez-vous ces nouveaux Fonds?**

R : À compter du 30 novembre 2020.

**3. Où puis-je trouver de l'information sur ces nouveaux Fonds?**

R : Plus d'information sera disponible en novembre, au moment du lancement. Vous pouvez consulter les aperçus des Fonds sur [Webi](#) ainsi que sur le site de [Desjardins Assurances](#) dans la semaine du 31 août.

**2.2 Fermeture de Fonds aux nouveaux Dépôts et aux échanges (Section mise à jour en octobre 2020)**

**1. Quels Fonds ne seront plus accessibles pour les nouveaux Dépôts et les échanges?**

R : À compter du 27 novembre 2020, certains Fonds ne seront plus accessibles pour les nouveaux Dépôts et les échanges.

| Nom du Fonds  | Classique | Première Édition et Nouvelle Ère (série 1) | Nouvelle Ère (série 3) |
|---|-----------|--|------------------------|
| DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel            |           |  | √                      |
| DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel          |           |  | √                      |
| DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel      |           |  | √                      |
| DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel                   |           |  | √                      |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett              | √         | √  | √                      |
| DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett | √         |  | √                      |

**Cependant, les dépôts effectués par DPA existants établis avant le 27 novembre 2020 seront toujours acceptés.**

**2. Quand fermerez-vous ces Fonds? (Mise à jour en octobre 2020)**

R : Bien que DSF a d'abord eu l'intention de procéder à la fermeture définitive de ces Fonds au cours de l'année 2022, suite à des commentaires reçus, cette fermeture définitive est reportée à une date non déterminée à ce moment. Vous serez informés à l'avance de la fermeture définitive de ces Fonds, le cas échéant, et les clients recevront un préavis de changement. S'ils détiennent un Contrat non enregistré, il pourrait y avoir pour eux des incidences fiscales pour l'année d'imposition lors de laquelle la fermeture définitive aurait lieu.

Notre but est toujours d'offrir une gamme de FPG des plus compétitives. Même si Desjardins Assurances se réserve le droit, malgré le report, de fermer ces FPG définitivement si elle le juge nécessaire, soyez assurés que nous vous informerons à l'avance au moment opportun.

**3. Quelles sont les options offertes à mes clients?**

R : À ce stade, les clients n'ont rien à faire. Vous êtes les mieux placés pour les conseiller sur la stratégie à suivre selon leur situation.

#### 4. Pourquoi fermez-vous ces Fonds aux nouveaux Dépôts et aux échanges?

R : Notre comité de surveillance des Fonds est au cœur de notre programme de DSF FPG. Son mandat principal est de passer constamment en revue notre offre afin que nous proposons les options de placement les plus susceptibles d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

#### 5. Est-ce que ces fermetures auront des incidences fiscales? (Mise à jour en octobre 2020)

R : Pour le moment, à moins que le client fasse un rachat, il n'y a pas d'incidences fiscales. Puisque DSF a l'intention de procéder éventuellement à la fermeture définitive de ces Fonds au, il pourrait y avoir, pour l'année d'imposition pendant laquelle la fermeture définitive aura lieu, des incidences fiscales pour les clients qui détiennent un Contrat non enregistré. Le client devrait discuter avec son fiscaliste de stratégies pour réduire les impacts de la disposition fiscale, selon qu'il s'agisse d'un gain ou d'une perte en capital.

#### 6. Comment puis-je aider mes clients?

R : Les conseillers qui ont des clients possédant des parts de l'un de ces fonds (contrats enregistrés et non-enregistrés) recevront une liste de ces clients par courriel. Les envois débiteront dans la semaine du 26 octobre 2020 et s'échelonneront sur quelques semaines. Les conseillers qui possèdent le plus de clients touchés recevront leurs listes en premier. Vous pourrez alors déterminer avec eux la stratégie à suivre selon leur situation. Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le **Service à la clientèle des FPG** au 1 877 647-5435 ou par courriel au [fpgserviceclients@dsf.ca](mailto:fpgserviceclients@dsf.ca)

#### 7. Comment les clients seront-ils informés du report de la date de fermeture définitive? R :

Desjardins Assurances enverra une lettre à tous les titulaires de contrat en novembre 2020.

## 2.3 Fermeture d'un Fonds

#### 1. Quel Fonds sera fermé?

R :

| Fonds fermé                      | Fonds de remplacement             | Retrait sans frais |
|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| DSF FPG – Revenu – Fiera Capital | DSF FPG – Obligations canadiennes | Non                |

#### 2. Quand fermerez-vous ce Fonds?

R : Le 27 novembre 2020.

#### 3. Quelles sont les options offertes à mes clients?

R : Consultez la section 4 de ce document, à la page 13, pour connaître tous les détails.

#### 4. Pourquoi fermez-vous ce Fonds?

R : Notre comité de surveillance des Fonds est au cœur de notre programme de DSF FPG. Son mandat principal est de passer constamment en revue notre offre afin que nous proposons les options de placement les plus susceptibles d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

#### 5. Comment avez-vous choisi le Fonds de remplacement?

R : Nous avons choisi ce Fonds en raison de l'excellence de son gestionnaire ainsi que de la similarité de ses objectifs d'investissement et de ses catégories d'actifs avec ceux du Fonds qui sera fermé.

#### 6. Est-ce que cette fermeture aura des incidences fiscales?

R : Consultez la section 5 de ce document, à la page 14, pour connaître tous les détails.

**7. Est-ce que cette fermeture aura une incidence sur les calendriers de frais de rachat?**

R : Si des clients détiennent des Parts assujetties à un calendrier de frais de rachat différés, et que ces Parts sont échangées pour des Parts d'un ou de plusieurs autres Fonds de la même option relative aux frais (Option C), ce calendrier se terminera au moment établi lors de l'acquisition initiale. Il ne fera l'objet d'aucune modification.

**2.4 Autres changements (contrat Millénia III – Nouvelle Ère série 3 seulement)**

A. Changement de nom de trois FPG

| NOM ACTUEL                                     | NOUVEAU NOM   |
|--|---|
| DSF FPG – Croissance et revenu – NEI Nordouest | DSF FPG – Croissance et revenu – NEI                      |
| DSF FPG – Croissance Mondiale – NEI Sélect     | DSF FPG – Croissance – NEI Sélect                         |
| DSF FPG – Spécialisé actions – NEI Nordouest   | DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI |

B. Changement à l'objectif de placement d'un FPG en raison de la modification de l'objectif de placement de son fonds sous-jacent

|   | NOUVEL OBJECTIF DE PLACEMENT  |
|---|---|
| DSF FPG – Spécialisé actions – NEI Nordouest* | Dégager une plus-value du capital à long terme et, à cette fin, tente principalement d'effectuer des placements dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à petite capitalisation et à croissance rapide. |

\*Ce Fonds change également de nom comme mentionné plus haut.

Ces changements entrent en vigueur le 30 novembre 2020.

**Section 3 : Modifications apportées au Régime d'accroissement de l'Impériale (IGP)**

**3.1 Ajout d'un nouveau Fonds**

**1. Quel est le nouveau Fonds?**

R : Nous ajoutons le Fonds suivant à la gamme de Fonds de placement garanti DSF (DSF FPG) offerte par l'entremise du Régime d'accroissement de l'Impériale (série IGP).

- DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins

**2. Quand offrirez-vous ce nouveau Fonds?**

R : À compter du 30 novembre 2020.

**3. Où puis-je trouver de l'information sur ce nouveau Fonds?**

R : Plus d'information sera disponible en novembre, au moment du lancement. Vous pouvez consulter les Aperçus des fonds sur [Webi](#) ainsi que sur le site de [Desjardins Assurances](#) dans la semaine du 31 août.

### 3.2 Fermeture d'un Fonds aux nouveaux dépôts et aux échanges (Section mise à jour en octobre 2020)

#### 1. Quel Fonds ne sera plus accessible pour les nouveaux Dépôts et les échanges?

R : Un Fonds ne sera plus accessible pour les nouveaux dépôts et les échanges à compter du 27 novembre 2020 :

- DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett

**Cependant, les dépôts effectués par DPA existants établis avant le 27 novembre 2020 seront toujours acceptés.**

#### 2. Quand fermerez-vous ce Fonds? (Mise à jour en octobre 2020)

R : Bien que DSF a d'abord eu l'intention de procéder à la fermeture définitive de ce Fonds au cours de l'année 2022 suite à des commentaires reçus, cette fermeture définitive est reportée à une date non déterminée à ce moment. Vous serez informés à l'avance de la fermeture définitive de ce Fonds, le cas échéant, et les clients recevront un préavis de changement. S'ils détiennent un Contrat non enregistré, il pourrait y avoir pour eux des incidences fiscales pour l'année d'imposition lors de laquelle la fermeture définitive aurait lieu.

Notre but est toujours d'offrir une gamme de FPG des plus compétitives. Même si Desjardins Assurances se réserve le droit, malgré le report, de fermer ce FPG définitivement si elle le juge nécessaire, soyez assurés que nous vous informerons à l'avance au moment opportun.

#### 3. Quelles sont les options offertes à mes clients?

R : À ce stade, les clients n'ont rien à faire. Selon leur situation, vous êtes les mieux placés pour les conseiller sur la stratégie à suivre.

#### 4. Pourquoi fermez-vous ce Fonds aux nouveaux Dépôts et aux échanges?

R : Notre comité de surveillance des Fonds est au cœur de notre programme de DSF FPG. Son mandat principal est de passer constamment en revue notre offre afin que nous proposons les options de placement les plus susceptibles d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

#### 5. Est-ce que cette fermeture aura des incidences fiscales? (Mise à jour en octobre 2020)

R : Pour le moment, à moins que le client fasse un rachat, il n'y a pas d'incidences fiscales. Puisque DSF a l'intention de procéder éventuellement à la fermeture définitive de ce Fonds, il pourrait y avoir, pour l'année d'imposition pendant laquelle la fermeture définitive aura lieu, des incidences fiscales pour les clients qui détiennent un Contrat non enregistré. Le client devrait discuter avec son fiscaliste de stratégies pour réduire les impacts de la disposition fiscale, selon qu'il s'agisse d'un gain ou d'une perte en capital.

#### 6. Comment puis-je aider mes clients?

R : Les conseillers qui ont des clients possédant des parts de ce fonds (contrats enregistrés et non-enregistrés) recevront une liste de ces clients par courriel. Les envois débiteront dans la semaine du 26 octobre 2020 et s'échelonneront sur quelques semaines. Les conseillers qui possèdent le plus de clients touchés recevront leurs listes en premier. Vous pourrez alors déterminer avec eux la stratégie à suivre selon leur situation. Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le **Service à la clientèle des FPG** au 1 877 647-5435 ou par courriel au [fpgserviceclients@dsf.ca](mailto:fpgserviceclients@dsf.ca)

#### 7. Comment les clients seront-ils informés du report de la date de fermeture définitive?

R : Desjardins Assurances enverra une lettre à tous les titulaires de contrat en novembre 2020.

## Section 4 : Options offertes aux clients touchés par la fermeture du DSF FPG – Revenu – Fiera Capital

### 1. Quelles sont les options offertes à mes clients?

R :

- a. **Si un client est satisfait du Fonds de remplacement proposé** : il n'a pas besoin de communiquer avec nous. À la date de la fermeture du Fonds, nous transférerons la valeur au marché de ses Parts du fonds concerné dans le Fonds de remplacement offert, et nous échangerons ses Parts pour des parts du Fonds de remplacement.
- b. **Si un client n'est pas satisfait du Fonds de remplacement proposé** :
  - i. Il peut choisir un autre Fonds (dans la même option relative aux frais) ou retirer la valeur au marché de ses Parts. Nous procéderons à la transaction quand nous la recevrons. Toutefois, nous déduisons des frais de rachat du montant du retrait, s'il y a lieu;
  - ii. Nous devons recevoir ses directives par courrier, par télécopieur ou par courriel **avant 16 h (HNE) le 20 novembre 2020**. Voici les coordonnées :

#### Administration des fonds de placement garanti

1, complexe Desjardins

Montréal (Québec) H5B 1H5

C. P. 9000

Télécopieur : 1 888 926-2987

Courriel : [fpgserviceclients@dsf.ca](mailto:fpgserviceclients@dsf.ca)

**Si nous n'avons reçu aucune directive d'ici le 20 novembre 2020 à 16 h (HNE), nous transférerons la valeur des Parts du Fonds concerné dans le Fonds de remplacement applicable.**

### 2. Jusqu'à quand accepterez-vous des Dépôts dans le Fonds qui sera fermé?

R : À compter du **20 novembre 2020 à 16 h (HNE)**, la Compagnie cessera d'accepter des Dépôts ou des transferts provenant d'autres DSF FPG dans le Fonds concerné. Le **20 novembre 2020** est aussi la date limite pour demander un rachat, l'établissement d'un programme de retraits systématiques ou des échanges pour des parts d'autres Fonds.

### 3. Qu'en est-il des accords de débits préautorisés?

R : Advenant le cas où les clients qui ont établi un accord de débits préautorisés visant le Fonds devant être fermé ne sont pas satisfaits du Fonds de remplacement, ils ont jusqu'au **20 novembre 2020 à 16 h (HNE)** pour nous donner de nouvelles directives et demander que les sommes perçues au moyen de cet accord soient investies dans un autre Fonds. Si nous n'avons reçu aucune directive d'ici cette date, nous verserons ces sommes dans le Fonds de remplacement applicable.

### 4. Qu'en est-il des programmes de retraits systématiques?

R : Advenant le cas où les clients qui participent à un programme de retraits systématiques lié au Fonds devant être fermé ne sont pas satisfaits du Fonds de remplacement, ils ont jusqu'au **20 novembre 2020 à 16 h (HNE)** pour nous donner leurs directives et demander que les sommes prélevées au moyen de ce programme soient retirées d'un autre Fonds. Si nous n'avons reçu aucune directive d'ici cette date, nous retirerons ces sommes du Fonds de remplacement applicable.

### 5. Après la date limite d'acceptation des Dépôts, comment traiterez-vous les directives de placement relatives à des Fonds qui seront fermés?

R : Nous rejeterons ces directives et nous vous aviserons de ce rejet par courriel ou télécopieur. Vous devrez alors demander à votre client de vous fournir de nouvelles directives écrites ou nous informer que vous devez récupérer le chèque non encaissé, selon le cas.

Desjardins Assurances ne pourra investir une somme dans un Contrat assorti d'une Garantie qui ne correspond pas aux directives écrites du client. Elle ne pourra être tenue responsable des conséquences que pourrait entraîner un retard dans l'obtention de directives adéquates du client, notamment des conséquences relatives aux fluctuations du marché ou à la date limite du 20 novembre 2020 à 16 h (HNE).

## Section 5 : Incidences fiscales (Fermeture du DSF FPG – Revenu – Fiera Capital)

### 1. Est-ce que la fermeture du Fonds peut avoir des incidences fiscales?

R : Les **contrats non enregistrés** renfermant des Parts du Fonds qui sera fermé feront l'objet d'une disposition imposable. En effet, en vertu des lois fiscales en vigueur, il n'est pas possible de procéder à un transfert de la valeur des Parts attribuées au Contrat du Fonds fermé vers le Fonds de remplacement sans générer de disposition imposable. La disposition pourra engendrer un gain ou une perte en capital. La moitié du gain en capital (ou de la perte en capital) sera généralement considérée dans le calcul du revenu de votre client. Cependant, les pertes en capital sont déductibles seulement à l'encontre d'un gain en capital. En vertu des lois fiscales en vigueur, les pertes en capital nettes des gains en capital de l'année peuvent être reportées à l'encontre des gains en capital imposables déclarés dans les déclarations de revenus des trois années précédentes ou à l'infini dans le futur.

Tous les clients dont le Contrat fera l'objet d'une disposition imposable recevront, en plus du Préavis de changement (envoyé dans la semaine du 31 août), une lettre les informant du montant estimé du gain ou de la perte en capital qui leur sera attribué à la suite de la fermeture du Fonds. Cette lettre sera envoyée à la mi-septembre. Vous trouverez un exemple de la lettre en cas de gain à l'annexe 4.

Toutefois, le montant réel du gain ou de la perte en capital à l'égard de la fermeture du Fonds, qui sera inclus sur les feuillets fiscaux de 2020 (avec les autres attributions de l'année), ne sera connu qu'à la date de fermeture du Fonds.

Pour les **contrats enregistrés** (incluant les contrats immobilisés), il n'y aura pas d'incidences fiscales lors du transfert de la valeur des Parts du Fonds fermé vers le Fonds de remplacement. Les gains ou les pertes en capital réalisés lors de la fermeture ne seront pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, si le client fait le choix de retirer la valeur au marché des Parts attribuées à son Contrat enregistré (à l'exception d'un Contrat enregistré à titre de CELI), le montant du retrait constituera un revenu imposable, à moins d'être transféré directement à un autre régime enregistré admissible.

Le présent sommaire est de nature générale seulement et ne fait pas état de toutes les incidences fiscales possibles. Le client devrait consulter son conseiller fiscal au sujet de sa situation personnelle.

### 2. Comment puis-je accompagner mes clients concernés?

R : Si certains de vos clients sont touchés par cette disposition imposable, vous recevrez, dans la semaine du 31 août 2020, une liste qui contiendra les renseignements suivants :

- Nom et coordonnées des clients
- Nom, Série et numéro du Contrat
- Montant estimé du gain ou de la perte en capital

Cela vous permettra de communiquer avec eux avant qu'ils ne reçoivent la lettre les avisant de leur gain ou perte en capital. Vous aurez ainsi l'occasion de discuter avec eux de la stratégie à adopter selon leur situation personnelle.

## Section 6 : Communications (Section mise à jour en octobre 2020)

### 1. Quand aviserez-vous les clients de ces changements?

R : Nous posterons les Préavis de changements aux clients pour tous les Contrats à partir du 31 août 2020. Les Préavis de changement et les aperçus des fonds seront disponibles sur Webi dans la semaine du 17 août 2020 et sur le site desjardinsassurancevie.com vers la fin août.

|   | Préavis          | Aperçus des fonds    | Date d'envoi prévue                |
|---|------------------|----------------------|------------------------------------|
| Préavis de changement Régime d'accroissement de l'Impériale                   | 20107F et 20107E | 20107F01 et 20107E01 | À partir du 31 août 2020           |
| Préavis de changement Millénia III Classique                                  | 20108F et 20108E | 20108F01 et 20108E01 |                                    |
| Préavis de changement Millénia III Première édition et Nouvelle Ère (série 1) | 20109F et 20109E | 20109F01 et 20109E01 |                                    |
| Préavis de changement Millénia III Nouvelle Ère (série 3)                     | 20110F et 20110E | 20110F01 et 20110E01 |                                    |
| Préavis de changement Helios  | 20111F et 20111E | 20111F01 et 20111E01 | Entre le 7 et le 26 septembre 2020 |
| Préavis de changement Helios2   | 20112F et 20112E | 20112F01 et 20112E01 |                                    |

**IMPORTANT!** À noter que nous expédierons aussi le 31 août les préavis aux clients qui possèdent un **contrat non enregistré** renfermant des Parts du Fonds qui sera fermé et qui fera l'objet d'une disposition imposable. Dans la semaine du 14 septembre, ils recevront la lettre les informant du montant estimé du gain ou de la perte en capital qui leur sera attribué à la suite de la fermeture du Fonds.

Nous posterons la lettre annonçant le report de la fermeture définitive de certains Fonds dans la semaine du 23 novembre 2020.

| Contrat  | Numéro d'item | Date d'envoi prévue    |
|--|---------------|------------------------|
| Helios2  | n° 20164F/E   | 19-20-23 novembre 2020 |
| Helios   | n° 20163F/E   |                        |
| Millénia III – Nouvelle Ère (série 3)                                    | n° 20162F/E   |                        |
| Millénia III – Première Édition et Millénia III – Nouvelle Ère (série 1) | n° 20161F/E   |                        |
| Millénia III – Classique   | n° 20160F/E   |                        |
| Régime d'accroissement de l'Impériale                                    | n° 20159F/E   |                        |

### 2. Quand le matériel réglementaire et promotionnel du Contrat Helios2 sera-t-il mis à jour?

R : Le document Contrat et notice explicative sera mis à jour pour l'entrée en vigueur de ces modifications en novembre 2020. **Une nouveauté à souligner** : les Aperçus des fonds ont été regroupés dans un document qui sera dorénavant disponible séparément du Contrat. Vous pourrez commander des exemplaires à l'entrepôt en novembre en utilisant les numéros d'item suivants :

- Contrat et notice explicative (13188F/E)
- Aperçus des fonds (13188F01/E01)

De plus, les propositions de Contrat et le formulaire « Directives du client » seront aussi mis à jour d'ici l'entrée en vigueur des changements, en novembre prochain. Ils seront disponibles sur Webi et à l'entrepôt. Autre nouveauté de ce côté, les grilles de fonds seront disponibles dans des documents distincts des propositions. Vous pourrez commander des exemplaires à l'entrepôt en novembre en utilisant les numéros d'item suivants :

- Proposition de Contrat Helios2 (13137F/E)

- Proposition de Contrat Helios2 (13138F/E)
- Proposition de Contrat Helios2 (13139F/E)
- Directives du client (13140F/E)
- Grille de fonds Helios2 (13244F/E)
- Grille de fonds Helios, Millénia III (Première Édition, Classique et Nouvelle Ère) et IGP (20105F/E)

Le matériel promotionnel sera mis à jour et nous vous aviserons lorsque les versions imprimées seront disponibles. L'information sur nos sites Internet, incluant les versions PDF de tous les documents, sera à jour en novembre 2020.

**3. Comment les clients qui établissent un nouveau Contrat Helios2 seront-ils avisés des changements d'ici la publication de la nouvelle version du document *Contrat et notice explicative*?**

R : Pour les Contrats ouverts entre fin août et le 30 novembre, nous vous demandons de remettre une copie du préavis au client avec le document *Contrat et notice explicative*. Des copies des préavis seront disponibles à l'entrepôt pour que vous puissiez en commander. Merci à l'avance pour votre collaboration.

**4. J'ai besoin de soutien. Qui peut m'aider?**

R : Si vous avez des questions ou désirez obtenir plus d'information, adressez-vous à votre directeur ou conseiller régional des ventes ou au service à la clientèle des FPG, aux coordonnées des pages suivantes :

---

**Québec**

---

**Jean-François Ratelle**

Directeur régional des ventes  
Québec (Ouest)  
514 891-7267, poste 5578656  
1 877 750-8700, poste 5578656  
[jfratelle@desjardins.com](mailto:jfratelle@desjardins.com)

**Nathalie Nepveu**

Conseillère régionale des ventes  
Québec (Ouest)  
514 285-3141  
1 877 750-8700, poste 5578585  
[nnepveu@desjardins.com](mailto:nnepveu@desjardins.com)

---

**Ahmad Kraidli**

Directeur régional des ventes  
Québec (Ouest) (VMD)  
514 607-9449  
[ahmad.kraidli@desjardins.com](mailto:ahmad.kraidli@desjardins.com)

**Ali Nasrollah**

Conseiller régional des ventes  
Québec (Ouest) (VMD)  
514 285-3142  
1 877 750-8700, poste 5572070  
[ali.a.nasrollah@desjardins.com](mailto:ali.a.nasrollah@desjardins.com)

---

**Simon Gamache**

Directeur régional des ventes  
Québec (Est)  
418 955-2447  
1 877 750-8700, poste 5505018  
[simon.y.gamache@desjardins.com](mailto:simon.y.gamache@desjardins.com)

**Luis Angarita Gil**

Conseiller régional des ventes  
Québec (Est)  
514 651-1407  
1 866 557-5350, poste 4356027  
[luis.a.angarita.gil@desjardins.com](mailto:luis.a.angarita.gil@desjardins.com)

---

---

Ouest du Canada

---

**John Li**

Directeur régional des ventes  
Colombie-Britannique  
604 349-6168  
[john.li@desjardins.com](mailto:john.li@desjardins.com)

**Howard Wong**

Conseiller régional des ventes  
Colombie-Britannique  
604 718-4427  
1 877 398-2470, poste 5024427  
[howard.wong@desjardins.com](mailto:howard.wong@desjardins.com)

---

**Pedram Ghahari**

Directeur régional des ventes  
Colombie-Britannique  
604 340-1899  
[pedram.ghahari@desjardins.com](mailto:pedram.ghahari@desjardins.com)

**Jasmine Mund**

Conseillère régionale des ventes  
Colombie-Britannique  
604 235-4546  
1 877 398-2470, poste 5025716  
[jasmine.mund@desjardins.com](mailto:jasmine.mund@desjardins.com)

---

**Gareth Carnochan**

Directeur régional des ventes  
Calgary et nord de l'Alberta  
403 589-4490  
1 877 398-2470, poste 5026612  
[gareth.carnochan@desjardins.com](mailto:gareth.carnochan@desjardins.com)

**Craig MacFarlane**

Conseiller régional des ventes  
Calgary et nord de l'Alberta  
403 532-6605  
1 877 398-2470, poste 5026605  
[craig.macfarlane@desjardins.com](mailto:craig.macfarlane@desjardins.com)

---

**Carter Gathercole**

Directeur régional des ventes  
Calgary et sud de l'Alberta  
403 477-3849  
[carter.gathercole@desjardins.com](mailto:carter.gathercole@desjardins.com)

**Benjamin Sylvester**

Conseiller régional des ventes  
Calgary et sud de l'Alberta  
403 774-2005  
1 877 398-2470, poste 5025708  
[benjamin.sylvester@desjardins.com](mailto:benjamin.sylvester@desjardins.com)

---

**James Langstaff**

Directeur régional des ventes  
Manitoba et Saskatchewan  
204 588-7245  
[james.langstaff@desjardins.com](mailto:james.langstaff@desjardins.com)

**Sidra Chowdhury**

Conseillère régionale des ventes  
Manitoba et Saskatchewan  
403 837-5600  
1 877 398-2470, poste 5025704  
[sidra.chowdhury@desjardins.com](mailto:sidra.chowdhury@desjardins.com)

---

## Ontario et région de l'Atlantique

---

**Matthew Stevenson**

Directeur régional des ventes  
Sud-ouest de l'Ontario  
519 767-8715  
[matthew.stevenson@desjardins.com](mailto:matthew.stevenson@desjardins.com)

**Christopher Santos**

Conseiller régional des ventes  
Est et nord de l'Ontario  
519 430-6450  
1 877 906-5551, poste. 5594047  
[christopher.santos@desjardins.com](mailto:christopher.santos@desjardins.com)

**Andrei Baican**

Directrice régionale des ventes  
Centre-ville de Toronto et Thunder Bay  
647 500-9483  
[andrei.baican@desjardins.com](mailto:andrei.baican@desjardins.com)

**Uzair Mahmood**

Conseiller régional des ventes  
Centre-ville de Toronto et Thunder Bay  
416 926-5017  
1 877 906-5551, poste 5590067  
[uzair.mahmood@desjardins.com](mailto:uzair.mahmood@desjardins.com)

**George Iovankas**

Directeur régional des ventes  
Grand Toronto – Nord  
416 402-5378  
1 877 906-5551, poste 5592213  
[georgeiovankas@desjardins.com](mailto:georgeiovankas@desjardins.com)

**David MacFadyen**

Conseiller régional des ventes  
Grand Toronto – Nord  
416 926-5013  
1 877 906-5551, poste 5591635  
[david.macfadyen@desjardins.com](mailto:david.macfadyen@desjardins.com)

**Daniel Mondou**

Directeur régional des ventes  
Grand Toronto – Ouest  
416 659-6382  
[daniel.mondou@desjardins.com](mailto:daniel.mondou@desjardins.com)

**Blake Atwell**

Conseiller régional des ventes  
Grand Toronto – Ouest  
416 926-5012  
1 877 906-5551, poste 5596598  
[blake.atwell@desjardins.com](mailto:blake.atwell@desjardins.com)

**Kaitlyn Davis**

Directrice régionale des ventes  
Grand Toronto – Est  
416 729-7087  
[kaitlyn.davis@desjardins.com](mailto:kaitlyn.davis@desjardins.com)

**Vacant**

Conseiller régional des ventes  
Grand Toronto – Est

**Vacant**

Directeur régional des ventes  
Est et nord de l'Ontario

**Cem Esen**

Conseiller régional des ventes  
Est et nord de l'Ontario  
613 224-8478  
1 877 906-5551, poste 5113102  
[cem.esen@desjardins.com](mailto:cem.esen@desjardins.com)

---

**Ontario et région de l'Atlantique (suite)**

---

**Jesse Herberman**

Directeur régional des ventes

Région de l'Atlantique

902 499-2239

1 877 906-5551, poste 5596553

[jesse.herberman@desjardins.com](mailto:jesse.herberman@desjardins.com)

**Brad Holmes**

Conseiller régional des ventes

Région de l'Atlantique

902 494-1092

1 877 906-5551, poste 5593032

[brad.holmes@desjardins.com](mailto:brad.holmes@desjardins.com)

---

**Service à la clientèle des FPG**

1 877 647-5435

[fpgserviceclients@dsf.ca](mailto:fpgserviceclients@dsf.ca)

## Annexe 1

### Fonds de placement garanti DSF pour le Contrat Helios2

À compter du 30 novembre 2020

| Nom du Fonds  | Helios2 –<br>75/75 | Helios2 –<br>75/100 i | Helios2 –<br>100/100 i | Helios2 –<br>75/100 GRV |
|---|--------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|
| <b>SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT</b>                                     |                    |                       |                        |                         |
| DSF FPG – Sécuritaire   | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Modéré  | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Équilibré   | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Croissance  | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Croissance maximale   | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| <b>PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE</b>                     |                    |                       |                        |                         |
| DSF FPG – Conservateur – Desjardins SociétéTerre                      | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Modéré – Desjardins SociétéTerre                            | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Équilibré – Desjardins SociétéTerre                         | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Croissance – Desjardins SociétéTerre                        | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins SociétéTerre               | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| DSF FPG – 100 % actions – Desjardins SociétéTerre                     | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| <b>PORTEFEUILLES FNB AVISÉ</b>  |                    |                       |                        |                         |
| DSF FPG – Revenu Fixe – Desjardins FNB Avisé                          | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Conservateur – Desjardins FNB Avisé                         | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Équilibré – Desjardins FNB Avisé                            | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Croissance – Desjardins FNB Avisé                           | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins FNB Avisé                  | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| DSF FPG – 100 % actions – Desjardins FNB Avisé                        | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| <b>FONDS INDIVIDUELS</b>  |                    |                       |                        |                         |
| <b>Revenu</b>   |                    |                       |                        |                         |
| DSF FPG – Marché monétaire  | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Obligations canadiennes                                     | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Obligations mondiales tactique – Desjardins                 | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| <b>Équilibré et répartition d'actif</b>                               |                    |                       |                        |                         |
| DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel*                   | ✓                  | ✓                     | S. O.                  | ✓                       |
| DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel*                 | ✓                  | ✓                     | S. O.                  | ✓                       |
| DSF FPG – Canadien équilibré – Fidelity                               | ✓                  | ✓                     | S. O.                  | S. O.                   |
| DSF FPG – Revenu mensuel américain – Fidelity                         | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| DSF FPG – Global équilibré – Jarislowsky Fraser                       | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Canadien équilibré – Fiera Capital                          | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel*             | ✓                  | ✓                     | S. O.                  | ✓                       |
| DSF FPG – Canadien équilibré – CI Signature                           | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Revenu et croissance – CI Signature                         | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Croissance et revenu – NEI                                  | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Croissance – NEI Sélect                                     | ✓                  | ✓                     | ✓                      | ✓                       |
| DSF FPG – Répartition de l'actif – Cambridge                          | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel*                          | ✓                  | ✓                     | S. O.                  | S. O.                   |
| <b>Actions canadiennes</b>  |                    |                       |                        |                         |
| DSF FPG – Revenu de dividendes – Desjardins                           | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI                                  | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Jarislowsky Fraser                    | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Fidelity Frontière Nord <sup>MD</sup> | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett*                     | ✓                  | ✓                     | ✓                      | S. O.                   |
| DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI             | ✓                  | ✓                     | S. O.                  | S. O.                   |
| DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett*        | ✓                  | ✓                     | S. O.                  | S. O.                   |

| Nom du Fonds  | Helios2 – 75/75 | Helios2 – 75/100 i | Helios2 – 100/100 i | Helios2 – 75/100 GRV |
|---|-----------------|--------------------|---------------------|----------------------|
| <b>Actions étrangères</b>                                 |                 |                    |                     |                      |
| DSF FPG – Actions américaines – MFS                       | ✓               | ✓                  | ✓                   | S. O.                |
| DSF FPG – Actions américaines valeur – Desjardins         | ✓               | ✓                  | ✓                   | S. O.                |
| DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins              | ✓               | ✓                  | ✓                   | S. O.                |
| DSF FPG – Actions mondiales – Desjardins                  | ✓               | ✓                  | ✓                   | S. O.                |
| DSF FPG – Actions mondiales – MFS                         | ✓               | ✓                  | ✓                   | S. O.                |
| DSF FPG – Actions internationales – MFS                   | ✓               | ✓                  | ✓                   | S. O.                |
| DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins | ✓               | ✓                  | ✓                   | S. O.                |

\*Fonds fermés aux nouveaux Dépôts et aux échanges

<sup>MD</sup> Fidelity Frontière Nord est une marque de commerce déposée de FMR Corp.

## Options relatives aux frais (Option D et Option E)

### Option D :

- Commissions brutes :
  - Première année : 3,5 %
  - Commission de suivi\*

|                               | Années 2 à 4 | Années 5+ |
|-------------------------------|--------------|-----------|
| Fonds du marché monétaire     | 0 %          | 0,25 %    |
| Fonds obligataires            | 0,15 %       | 0,5 %     |
| Fonds équilibrés et d'actions | 0,5 %        | 1,0 %     |

\*Les commissions de suivi sont payées selon les années civiles.

- Récupération de la commission de première année si rachat dans les 36 mois suivant le dépôt.
- Les rachats de Parts associées à l'Option relative aux frais D effectués au cours d'une année civile sont exonérés de la récupération de la commission jusqu'à concurrence d'un maximum annuel non cumulatif de 12 % de la valeur des Parts de chaque Fonds attribuées à ce Contrat qui sont encore assujetties à un taux de récupération.

| Mois | Taux de récupération |
|------|----------------------|
| 1    | 100,0 %              |
| 2    | 97,2 %               |
| 3    | 94,4 %               |
| 4    | 91,7 %               |
| 5    | 88,9 %               |
| 6    | 86,1 %               |
| 7    | 83,3 %               |
| 8    | 80,6 %               |
| 9    | 77,8 %               |
| 10   | 75,0 %               |
| 11   | 72,2 %               |
| 12   | 69,4 %               |

| Mois | Taux de récupération |
|------|----------------------|
| 13   | 66,7 %               |
| 14   | 63,9 %               |
| 15   | 61,1 %               |
| 16   | 58,3 %               |
| 17   | 55,6 %               |
| 18   | 52,8 %               |
| 19   | 50,0 %               |
| 20   | 47,2 %               |
| 21   | 44,4 %               |
| 22   | 41,7 %               |
| 23   | 38,9 %               |
| 24   | 36,1 %               |

| Mois | Taux de récupération |
|------|----------------------|
| 25   | 33,3 %               |
| 26   | 30,6 %               |
| 27   | 27,8 %               |
| 28   | 25,0 %               |
| 29   | 22,2 %               |
| 30   | 19,4 %               |
| 31   | 16,7 %               |
| 32   | 13,9 %               |
| 33   | 11,1 %               |
| 34   | 8,3 %                |
| 35   | 5,6 %                |
| 36   | 2,8 %                |
| 37+  | 0,0 %                |

**Option E :**

- Commissions brutes :
  - Première année : 5 %
  - Commission de suivi\*

|                               | <b>Années 2 à 7</b> | <b>Années 8+</b> |
|-------------------------------|---------------------|------------------|
| Fonds du marché monétaire     | 0 %                 | 0,25 %           |
| Fonds obligataires            | 0,15 %              | 0,5 %            |
| Fonds équilibrés et d'actions | 0,5 %               | 1,0 %            |

\*Les commissions de suivi sont payées selon les années civiles.

- Récupération de la commission de première année si rachat dans les 60 mois suivant le dépôt.
- Les rachats de Parts associées à l'Option relative aux frais E effectués au cours d'une année civile sont exonérés de la récupération de la commission jusqu'à concurrence d'un maximum annuel non cumulatif de 12 % de la valeur des Parts de chaque Fonds attribuées à ce Contrat qui sont encore assujetties à un taux de récupération.

| Mois | Taux de récupération |
|------|----------------------|
| 1    | 100,0 %              |
| 2    | 98,3 %               |
| 3    | 96,7 %               |
| 4    | 95,0 %               |
| 5    | 93,3 %               |
| 6    | 91,7 %               |
| 7    | 90,0 %               |
| 8    | 88,3 %               |
| 9    | 86,7 %               |
| 10   | 85,0 %               |
| 11   | 83,3 %               |
| 12   | 81,7 %               |
| 13   | 80,0 %               |
| 14   | 78,3 %               |
| 15   | 76,7 %               |
| 16   | 75,0 %               |
| 17   | 73,3 %               |
| 18   | 71,7 %               |
| 19   | 70,0 %               |

| Mois | Taux de récupération |
|------|----------------------|
| 20   | 68,3 %               |
| 21   | 66,7 %               |
| 22   | 65,0 %               |
| 23   | 63,3 %               |
| 24   | 61,7 %               |
| 25   | 60,0 %               |
| 26   | 58,3 %               |
| 27   | 56,7 %               |
| 28   | 55,0 %               |
| 29   | 53,3 %               |
| 30   | 51,7 %               |
| 31   | 50,0 %               |
| 32   | 48,3 %               |
| 33   | 46,7 %               |
| 34   | 45,0 %               |
| 35   | 43,3 %               |
| 36   | 41,7 %               |
| 37   | 40,0 %               |
| 38   | 38,3 %               |
| 39   | 36,7 %               |

| Mois | Taux de récupération |
|------|----------------------|
| 40   | 35,0 %               |
| 41   | 33,3 %               |
| 42   | 31,7 %               |
| 43   | 30,0 %               |
| 44   | 28,3 %               |
| 45   | 26,7 %               |
| 46   | 25,0 %               |
| 47   | 23,3 %               |
| 48   | 21,7 %               |
| 49   | 20,0 %               |
| 50   | 18,3 %               |
| 51   | 16,7 %               |
| 52   | 15,0 %               |
| 53   | 13,3 %               |
| 54   | 11,7 %               |
| 55   | 10,0 %               |
| 56   | 8,3 %                |
| 57   | 6,7 %                |
| 58   | 5,0 %                |
| 59   | 3,3 %                |
| 60   | 1,7 %                |
| 61+  | 0,0 %                |

## Annexe 2 : Fonds de placement garanti DSF pour le Contrat Helios

À compter du 30 novembre 2020

| Solutions d'investissement  | Admissibilité aux Garanties optionnelles<br>(échanges de parts seulement) |
|---|---|
| DSF FPG – Sécuritaire   | X   |
| DSF FPG – Modéré  | X   |
| DSF FPG – Équilibré   | X   |
| DSF FPG – Croissance  | X   |
| DSF FPG – Croissance maximale   |   |
| <b>PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE</b>                     |   |
| DSF FPG – Conservateur – Desjardins SociétéTerre                      | X   |
| DSF FPG – Modéré – Desjardins SociétéTerre                            | X   |
| DSF FPG – Équilibré – Desjardins SociétéTerre                         | X   |
| DSF FPG – Croissance – Desjardins SociétéTerre                        | X   |
| DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins SociétéTerre               |   |
| DSF FPG – 100 % actions – Desjardins SociétéTerre                     |   |
| <b>PORTEFEUILLES FNB AVISÉ</b>  |   |
| DSF FPG – Revenu Fixe – Desjardins FNB Avisé                          | X   |
| DSF FPG – Conservateur – Desjardins FNB Avisé                         | X   |
| DSF FPG – Équilibré – Desjardins FNB Avisé                            | X   |
| DSF FPG – Croissance – Desjardins FNB Avisé                           | X   |
| DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins FNB Avisé                  |   |
| DSF FPG – 100 % actions – Desjardins FNB Avisé                        |   |
| <b>Fonds individuels</b>  |   |
| <b>Revenu</b>   |   |
| DSF FPG – Marché monétaire  | X   |
| DSF FPG – Obligations canadiennes                                     | X   |
| DSF FPG – Obligations mondiales tactique – Desjardins                 | X   |
| <b>Équilibré et répartition d'actif</b>                               |   |
| DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel*                   | X   |
| DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel*                 | X   |
| DSF FPG – Canadien équilibré – Fidelity                               | X   |
| DSF FPG – Revenu mensuel américain – Fidelity                         |   |
| DSF FPG – Canadien équilibré – Fiera Capital                          | X   |
| DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel*             | X   |
| DSF FPG – Canadien équilibré – CI Signature                           | X   |
| DSF FPG – Revenu et croissance – CI Signature                         | X   |
| DSF FPG – Croissance et revenu – NEI                                  | X   |
| DSF FPG – Croissance – NEI Sélect                                     | X   |
| DSF FPG – Global équilibré – Jarislowsky Fraser                       | X   |
| DSF FPG – Répartition de l'actif – Cambridge                          |   |
| DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel*                          |   |
| <b>Actions canadiennes</b>  |   |
| DSF FPG – Revenu de dividendes – Desjardins                           |   |
| DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI                                  |   |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Fidelity Frontière Nord <sup>MD</sup> |   |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett*                     |   |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Jarislowsky Fraser                    |   |
| DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI             |   |
| DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett*        |   |
| <b>Actions étrangères</b>   |   |
| DSF FPG – Actions américaines – MFS                                   |   |
| DSF FPG – Actions américaines valeur – Desjardins                     |   |
| DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins                          |   |
| DSF FPG – Actions mondiales – Desjardins                              |   |
| DSF FPG – Actions mondiales – MFS                                     |   |
| DSF FPG – Actions internationales – MFS                               |   |
| DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins             |   |

\*Fonds fermés aux nouveaux Dépôts et aux échanges.

<sup>MD</sup> Fidelity Frontière Nord est une marque de commerce déposée de FMR Corp.

## Annexe 3 : Fonds de placement garanti DSF pour les contrats Millénia III et le Régime d'accroissement de l'Impériale (IGP)

À compter du 30 novembre 2020

|                                   | IGP | Première Édition | Classique | Nouvelle Ère |         |
|-----------------------------------|-----|------------------|-----------|--------------|---------|
|                                   |     | Série 1          | Série 3   | Série 1      | Série 3 |
| <b>Fonds individuels</b>          |     |                  |           |              |         |
| <b>Revenu</b>                     |     |                  |           |              |         |
| DSF FPG – Marché monétaire        | ✓   | ✓                | ✓         | ✓            | ✓       |
| DSF FPG – Obligations canadiennes |     | ✓                | ✓         | ✓            | ✓       |

| <b>Équilibré et répartition d'actif</b>                               |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel*                   |   |   |   |   | ✓ |
| DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel*                 |   |   |   |   | ✓ |
| DSF FPG – Canadien équilibré – Fidelity                               |   |   |   |   | ✓ |
| DSF FPG – Canadien équilibré – Fiera Capital                          |   | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel*             |   |   |   |   | ✓ |
| DSF FPG – Croissance et revenu – NEI                                  |   |   |   |   | ✓ |
| DSF FPG – Croissance – NEI Sélect                                     |   |   |   |   | ✓ |
| DSF FPG – Global équilibré – Jarislowsky Fraser                       |   |   | ✓ |   | ✓ |
| DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel*                          |   |   |   |   | ✓ |
|   |   |   |   |   |   |
| <b>Actions canadiennes</b>  |   |   |   |   |   |
| DSF FPG – Revenu de dividendes – Desjardins                           |   |   | ✓ |   | ✓ |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins                            | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Fidelity Frontière Nord <sup>MD</sup> |   |   |   |   | ✓ |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett*                     | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| DSF FPG – Actions canadiennes – Jarislowsky Fraser                    |   |   |   |   | ✓ |
| DSF FPG – Spécialisé actions – NEI NordOuest                          |   |   |   |   | ✓ |
| DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett*        |   |   | ✓ |   | ✓ |

| <b>Actions étrangères</b>                         |  |   |   |   |   |
|---|--|---|---|---|---|
| DSF FPG – Actions américaines – MFS               |  |   | ✓ |   | ✓ |
| DSF FPG – Actions américaines valeur – Desjardins |  | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| DSF FPG – Actions mondiales – MFS                 |  |   |   |   | ✓ |
| DSF FPG – Actions internationales – MFS           |  | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

\*Fonds fermés aux nouveaux Dépôts et aux échanges.

<sup>MD</sup> Fidelity Frontière Nord est une marque de commerce déposée de FMR Corp.

## Annexe 4 : Exemple de lettre pour gain en capital

[Date]

Prénom Nom  
N°, rue, app.  
Ville (Province) Code postal

### Objet : Fermeture du fonds DSF FPG – Revenu – Fiera Capital

Bonjour,

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) évalue périodiquement ses produits de placement et d'assurance pour les adapter aux réalités des marchés en constante évolution dans l'intérêt supérieur de ses clients.

Ainsi, après avoir analysé plusieurs facteurs, elle a décidé de fermer le fonds DSF FPG – Revenu – Fiera Capital. Cette fermeture aura lieu le 27 novembre 2020. Vous avez d'ailleurs reçu récemment un préavis de changement la concernant.

À la date de la fermeture, les parts de ce fonds attribuées à votre contrat feront l'objet d'une disposition à leur valeur au marché. Celle-ci aura une incidence sur le montant qui sera indiqué sur vos feuillets fiscaux (T3 et relevé 16 pour les résidents du Québec) pour l'année 2020.

À titre d'information, au [XX XX 2020], un gain en capital de [XX XXX,XX \$] était estimé pour le fonds DSF FPG – Revenu – Fiera Capital dans le contrat [Nom – Numéro contrat]. Toutefois, le montant qui figurera sur vos feuillets ne sera connu qu'à la date de la fermeture.

Votre conseiller ou conseillère peut vous accompagner pour mettre en place une stratégie visant à réduire au minimum cette incidence fiscale en tenant compte de votre situation personnelle. Communiquez dès maintenant avec [Prénom Nom du représentant] au [code régional représentant numéro de téléphone du représentant].

Si des parts d'un ou d'autres fonds sont attribuées à votre contrat, notez que le montant du gain ou de la perte en capital à déclarer pour ceux-ci n'est pas présenté dans cette lettre. L'information requise sera indiquée sur vos feuillets fiscaux.

Nous vous remercions de votre confiance à l'égard de DSF et vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'équipe de l'administration des Fonds de placement garanti